

Note de cadrage

Les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN-EG)
Lettres-histoire-géographie EMC

à

Professeurs interrogateurs de Lettres-histoire-géographie EMC
Épreuve orale de contrôle, session du lundi 8 Juillet 2020

Objet : Épreuve de l'oral de contrôle du baccalauréat professionnel
Sous épreuve E5 Lettres-histoire-géographie

Rappel des conditions générales de présentation à l'épreuve

Consultez la note de cadrage commune aux IEN Lettres-histoire-géographie et Mathématiques-sciences.

I – Les modalités de l'épreuve

Les modalités d'organisation de l'épreuve orale de contrôle de français ou d'histoire-géographie sont définies par l'arrêté du 18 février 2010 publié au bulletin officiel de l'Éducation nationale n°14 du 8 avril 2010 et par la note de service publiée au BOEN n°18 du 6 mai 2010. La sous-épreuve E5, une épreuve menée par un enseignant de Lettres-histoire-géographie. Un tirage au sort détermine la discipline sur laquelle le candidat sera interrogé (voir les billets fournis en annexe 4).

Modifications liées à l'état d'urgence sanitaire : [Bulletin officiel n° 23 du 4 juin 2020](#)

NOR : MENE2013579N

Note de service du 3-6-2020

MENJ - DGESCO - A2-1

Cette épreuve de contrôle se déroule selon les modalités réglementaires en vigueur. Elle consiste en deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune. Chaque interrogation est précédée d'une préparation d'une durée également de 15 minutes.

Afin de tenir compte de la période de fermeture des établissements, les chefs d'établissements et directeurs d'organismes de formation professionnelle pourront établir une fiche attestant des parties de programmes réalisées. Un modèle de fiche figure, à titre indicatif, en annexe. Les candidats convoqués pour l'épreuve de contrôle pourront les présenter aux examinateurs qui adapteront alors les sujets d'interrogation proposés.

Les interrogations devraient ainsi être conduites selon les principes suivants :

- en français : le choix de présenter une œuvre ou un groupement de textes est laissé au candidat ;
- en histoire-géographie : le sujet porte sur les parties du programme de terminale effectivement traitées au cours de la formation en présentiel.

A) Durée de l'épreuve : L'interrogateur doit strictement respecter le temps d'interrogation par mesure d'équité entre les candidats et pour éviter tout éventuel recours en cas de contestation des résultats. Il remplit scrupuleusement la grille 2 d'évaluation selon la discipline interrogée et la répartition des points correspondants aux compétences évaluées.

Le temps de préparation est de 15 minutes et son organisation dépend du centre d'examen. Le candidat disposera uniquement d'un brouillon fourni par l'établissement. Le candidat doit se présenter sans aucun document personnel. Il ne pourra utiliser aucun matériel électronique ni ouvrages usuels (dictionnaire, encyclopédie, manuel...).

L'épreuve dure ensuite 15 minutes (temps à respecter impérativement) et se décompose en deux parties : un exposé par le candidat suivi d'un entretien avec l'examineur. Ce dernier veille à garantir le temps nécessaire à l'évaluation des deux parties. Il est recommandé de ne pas interrompre le candidat pendant son exposé. L'examineur peut indiquer de manière explicite le passage de l'exposé à l'entretien.

A l'issue de l'entretien, la note n'est pas communiquée au candidat.

B) Exemple de déroulement de l'épreuve

1	Le candidat B se présente devant l'examineur		
2	Vérification de la convocation et de l'identité		
3	Rappel des modalités de l'épreuve, pour informer ou rassurer le candidat		
4	Tirage au sort de la discipline entre français, histoire ou géographie (un seul tirage au sort est proposé au candidat)		
5	- si tirage en français : le choix de présenter une œuvre ou un groupement de textes est laissé au candidat ; - si tirage en histoire-géographie : le sujet porte sur les parties du programme de terminale effectivement traitées au cours de la formation en présentiel.		
6	Envoi en préparation du candidat B. Des feuilles de brouillon sont mises à sa disposition		
6-2	15 minutes de préparation	Appel et interrogation du candidat A précédent	
6-3			Le candidat C se présente devant l'examineur – étapes 1 à 6
7	Appel du candidat B et interrogation		
8	Fin de l'entretien (récupérer le sujet donné au candidat)		
9	Grille d'évaluation à remplir		

C) Élaboration des sujets

Nous rappelons qu'il appartient aux examinateurs d'élaborer les sujets d'histoire et géographie (questions assez larges et documents d'histoire ou de géographie). Il n'est pas établi au préalable de « banque de sujets », ni au niveau national, ni au niveau académique. Ces sujets devront être en nombre suffisant afin d'éviter que deux candidats puissent être interrogés sur le même sujet.

Nous proposons en annexe 3 un exemple de présentation de ces sujets que nous vous demandons de respecter, dans un souci de lisibilité et d'harmonisation.

D) Organisation et tirage au sort

Afin de déterminer la discipline sur laquelle le candidat sera interrogé, l'examineur présentera 4 billets (2 en français identiques et un en histoire et un en géographie) qui seront tirés au sort.

- Si le candidat tire au sort le français, il choisit lui-même de présenter une œuvre ou un groupement de textes. Lui donner une fiche avec le libellé précis en fonction de son choix (voir partie II) ;
- Si le candidat tire au sort un billet sur l'histoire ou la géographie. En fonction de ce tirage, l'examineur choisira un sujet correspondant aux parties du programme de terminale effectivement traitées au cours de la formation en présentiel (sous pochette plastique, sur laquelle figure cette fois le libellé précis du sujet, ou un document à commenter ou la consigne formulée pour une question assez large sur le sujet d'étude).

Le sujet est remis au candidat pour toute la durée qui va de sa préparation à l'interrogation. L'examineur doit garder pour lui-même un double du sujet donné au candidat (pour la phase d'entretien). Pensez à récupérer l'exemplaire du candidat à la fin de l'épreuve.

II Les points de vigilance en français et en histoire-géographie

A) EN FRANÇAIS, le libellé du sujet invite le candidat à présenter une lecture d'œuvre intégrale ou un groupement de textes choisis parmi ceux étudiés pendant l'année de terminale. Tous les sujets doivent présenter le même libellé, imposée par le BO N° 18 du 6 mai 2010.

« Après avoir présenté avec précision une œuvre (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force. ».

« Après avoir présenté avec précision un groupement de textes (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force. ».

C'est à partir de ce seul libellé que le candidat doit préparer son exposé oral et le soutenir. Il convient de laisser le candidat exposer de façon autonome afin d'évaluer la capacité « répondre à une question de façon précise et organisée ». L'examinateur n'a pas à préciser dans quel objet d'étude de terminale doit s'inscrire l'exposé. Les encouragements, les gloses, les ouvertures qui pourraient aller jusqu'à une invitation à parler librement d'une émission télévisée sont hors de propos. Autant ils peuvent avoir un sens au cours de l'entretien qui suit l'exposé, autant il convient de laisser jouer à plein ce premier temps d'exposé en autonomie pour évaluer chez le candidat la capacité "répondre à une question de façon précise et organisée". L'examinateur peut, s'il le souhaite, demander au candidat d'élargir son propos à un des objets d'étude au programme de terminale. Il n'a pas à attendre du candidat qu'il le fasse spontanément puisque cette contrainte n'est pas spécifiée au Bulletin officiel.

Seuls les candidats libres n'ayant pas suivi la formation initiale scolaire ou par apprentissage d'une classe terminale peuvent présenter une œuvre littéraire ou cinématographique qui les a particulièrement intéressés – Vérifier les feuilles de convocation.

Des principes : Évaluation globale ; prise en compte des attitudes, des connaissances et des capacités. ; évaluation du niveau que devrait avoir un candidat en fin de Baccalauréat Professionnel.

B) EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE, les connaissances et les compétences à mobiliser s'appuient sur le programme de terminale du baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 2 octobre 2013 (BOEN n° 42 du 14/11/2013).

La note de service n° 2010-049 du 1er avril 2010 relative aux modalités de l'oral de contrôle précise que l'interrogation peut porter :

- soit sur un document à commenter fourni par l'examinateur (texte court, image, graphique, carte thématique, etc.) en lien avec un des sujets d'étude du programme qui est explicitement précisé. Le sujet sera formulé ainsi : « après avoir présenté le document, faites-en un commentaire organisé (lien avec le sujet d'étude, informations relevées, intérêt et limites du document) »

- soit sur une question assez large portant sur un des sujets d'étude du programme.

Cette question devra prendre la forme d'une consigne permettant de la relier explicitement à un sujet d'étude du programme.

Les sujets ne porteront pas sur les situations, celles-ci n'ayant pas été toutes étudiées par les candidats car laissées au choix des enseignants. Ils ne portent pas également sur les thèmes d'éducation civique.

Exemple proposé de question assez large

"Vous avez étudié cette année « les Etats-Unis et le monde (1917-1989) ». Evoquez l'engagement des EU dans la seconde guerre mondiale puis dans la guerre froide en insistant sur les aspects militaires, économiques et géopolitiques».

Pendant l'échange, l'examinateur peut élargir le questionnement à d'autres parties du programme. L'évaluation est établie à partir de la grille d'évaluation (maîtrise des connaissances, repères et notions).

III- Fiche d'évaluation et saisie des notes

Pour chaque candidat, les examinateurs devront renseigner la grille d'évaluation (grille 2 – partie E 5) que leur remettra le chef de centre. En français sur la ligne « sujet » précisez l'œuvre ou le groupement de textes. Quand le candidat a été interrogé sur un document en histoire-géographie, sur la ligne « sujet » précisez *le sujet d'étude et commentaire de document ou question large*.

Chaque examinateur devra reporter les notes sur les bordereaux de notation et s'assurer de la saisie des notes des candidats qu'il aura interrogés. L'ensemble des documents pour chaque candidat (bordereau de notation et grille d'évaluation) sera remis au centre d'examen qui les conservera pendant un an.

Pour les inspecteurs

En outre, nous serions reconnaissants aux examinateurs de renseigner précisément la fiche bilan ci-jointe en annexe 5 pour permettre à l'inspection de mener une analyse de cette session de l'oral de contrôle 2016 (Vous pouvez les faire envoyer à la DEC 3 par le secrétariat du centre de passation).

À Caen, le 8 juin 2020

Michaël COURONNET
Franck HIVERT

Rappel du cadre réglementaire

- Décret n°2009-145 du 10 février 2009 relatif au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009)
- Arrêté du 18 février 2010 relatif à l'épreuve orale de contrôle au baccalauréat professionnel qui abroge l'arrêté du 10 février 2009 (publié au JORF du 5 mars 2010 – BOEN n°14 du 8 avril 2010)
- Note de service relative à l'épreuve orale de contrôle au baccalauréat professionnel – session 2010 (publication au BOEN n°18 du 6 mai 2010)

Pièces jointes :

- Annexe 1 - Fiche d'évaluation de l'épreuve orale de contrôle (Grille 2 - partie E5) - (1 page)
- Annexe 2 - Rappel des programmes de terminale professionnelle - (5 pages)
- Annexe 3 - Exemples de présentation des sujets - (1 page)
- Annexe 4 - Exemples de billets à photocopier pour le tirage au sort - (2 pages) - Non valable cette année
- Annexe 5 - Fiche bilan à remplir précisément par chaque examinateur et à rendre au secrétariat du centre de l'oral de contrôle – Toutes les fiches bilans des examinateurs sont à retourner complétée au Rectorat de Caen- Service DEC3 avec la feuille de présence des examinateurs.
 - Modèle de fiche à remplir pour les enseignants

Contacts en cas d'urgence

Téléphone de la DEC 3-11 (Gestion, absences et remplacements) Madame GOUGEON : 02 31 30 08 99

Téléphone de Michaël COURONNET : 06 83 87 41 35 – michael.couronnet@ac-caen.fr

Téléphone de Franck HIVERT : 06 03 37 56 84 - franck.hivert@ac-caen.fr